

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20250324-50DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT JEAN SUR VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL				Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. ROPY	X			Saint André d'Huiariat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	X		
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET	X			Vonnas	S. REVOL	X		
	A. SANDRIN	X				L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUUVING	X				A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS	X		
						J.-L. GIVORD	X		

Envoi de la convocation : 10/03/2025

Affichage de la convocation : 10/03/2025

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Zones d'Activités Touristiques de Cormoranche-sur-Saône et Vonnas – Vote de tarifs complémentaires

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 28 octobre 2024, au terme de laquelle ont été constatés les deux Zones d'Activités Touristiques de Cormoranche-sur-Saône et de Vonnas ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 28 octobre 2024, par laquelle ont été approuvés les tarifs 2025 pour ce qui concerne la Zone d'Activité Touristique de Cormoranche-sur-Saône ;

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250324-20250324-50DCC-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Vu la délibération du 16 décembre 2024 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé les tarifs de la Zone d'Activité Touristique de Vonnas ;

Considérant que certains tarifs spécifiques n'ont pas été soumis à délibération afin d'être ajustés en fonction des prix réels pratiqués par les fournisseurs.

Il est ainsi proposé les tarifs suivants :

Revente de pains et viennoiseries ZAT de Cormoranche-sur-Saône

Les tarifs restent identiques à ceux pratiqués en 2024.

Flute	1.75€ TTC
Baguette	1.30€ TTC
Croissant	1.10€ TTC
Pain au chocolat	1.15€ TTC
Pain complet	1.90€ TTC
Pain nordique	1.95€ TTC

Revente d'électricité sur les deux ZAT

En période estivale, la consommation électrique est incluse dans le tarif de location.

En hiver, sur le camping de Cormoranche, des chalets sont parfois loués pour de longs séjours (minimum un mois) par des entreprises ou des particuliers. Certaines locations répondent également à des besoins de relogement provisoire en urgence, notamment en cas d'incendie ou de mise en sécurité de personnes.

Afin de limiter la surconsommation liée au chauffage, l'électricité est facturée en supplément grâce à un compteur individuel.

Revente d'électricité

1 KWH : 0.21€ TTC

Tarifs pour la location d'un mobil home 3 chambres – ZAT de Vonnas

Période

basse saison	moyenne saison	haute saison
05/04 au 16/05	17/05 au 11/07	12/07 au 22/08
30/08 au 30/09	23/08 au 29/08	

Mobil home Ancien - 6 personnes - 3 chambres – 2 salle de bains

	1 nuit	2 nuits	Nuit sup	7 nuits	14 nuits
Basse Saison	126€	186€	79€	384€	729.60€
Moyenne Saison	156€	230€	109€	585€	1111.50€
Haute saison	159€	232€	133€	795€	1510.50€

Semaine supplémentaire : - 10% sur le tarif de base de la première semaine

Mobil home neuf- 4 personnes – 2 chambres – clim -tv – lave-vaisselle...

	1 nuit	2 nuits	Nuit sup	7 nuits	14 nuits
Basse Saison	124€	186€	90€	435€	826.50€
Moyenne Saison	153€	230€	120€	635€	1206.50€
Haute saison	180€	270€	140€	845€	1605.50€

Semaine supplémentaire : - 10% sur le tarif de base de la première semaine

Mobil home neuf PMR- 4 personnes – 2 chambres – clim -tv – lave-vaisselle...

	1 nuit	2 nuits	Nuit sup	7 nuits	14 nuits
Basse Saison	124€	186€	90€	435€	826.50€
Moyenne Saison	153€	230€	120€	635€	1206.50€
Haute saison	180€	270€	140€	845€	1605.50€

Semaine supplémentaire : - 10% sur le tarif de base de la première semaine

LES BOISSONS FROIDES

SODA	3,00€
JUS DE FRUITS	3,50€
DIABOLO	2,50€
SIROP A L'EAU	2,00€
PERRIER	2,50€
PERRIER TRANCHE	2,80€
BOUTEILLE D'EAU 50 CL	1,50€
BOUTEILLE D'EAU 150 CL	2,50€
SUPPLEMENT SIROP	0,30€

LES BOISSONS CHAUDES

CAFE EXPRESSO OU RISTRETTO	1,50€
CAFE ALLONGE	2,00€
CAFE DOUBLE EXPRESSO	3,00€
CAFE AU LAIT	2,50€
CHOCOLAT CHAUD	3,50€
THE	2,50€

LES BIERES

BIERE DEMI-PRESSION 25 CL	2,50€
BIERE PINTE PRESSION 50 CL	5,00€
BIERE BOUTEILLE DESPERADOS 33cl	4,50€
SUPPLEMENT SIROP	0,30€
PICON	1,00€

LES APERITIFS

Pastis 2cl	2,50€
Ricard 2cl	2,50€
Martini 5cl	3,00€
Porto 8cl	3,50€
Whisky 4cl	6,00€
Supplément soda	1.00€
SUPPLEMENT SIROP	0.30€

LES DIGESTIFS

Get 27 / 31 5cl	5,00€
Menthe Poivrée 5cl	6,00€
Malibu 5cl	6,00€
Rhum qualité supérieure 4cl	7,00€
Rhum 4cl	6,00€
Supplément soda	1,00€

LES VINS

LES VINS AU VERRE :

Vin rosé 12,5 cl	2,50€
Vin blanc 12,5 cl	3,00€
Vin rouge 12,5 cl	3,50€
Rosé piscine	3,00€
Supplément sirop	0.30€

LES VINS AU POT :

Vin rosé ¼	5,00€
Vin blanc ¼	6.00€
Vin rouge ¼	7.00€
Vin rosé ½	10,00€
Vin blanc ½	12.00€
Vin rouge ½	14.00€

LES BOUTEILLES

Vin blanc	17,00€
Vin rosé gamme normale	13,00€
Vin rosé gamme supérieure	20,00€
Vin rouge	13,00€
Crémant de Bourgogne	18,00€

SNACKING

Panini 3 fromages	5,50€
Panini jambon-mozza	5,50€
Croque-Monsieur	5,50€
Lasagnes	7.00€
Pizza	10.00€
Assiette de frites	2.50€
Supplément salade	1.00€

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250324-20250324-50DCC-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

LES DESSERTS

Moelleux au chocolat	4,00€
Gaufre	3,00€
Tarte au citron	3,00€

LES GLACES

NUII	3,50€
EXTREME	3,00€
EXTREME COOCKIE	3.50€
SMARTIES POP-UP	3,00€

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs tel que présentés ci-avant ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à leur application.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 07/04/2025

Transmis en Préfecture le :
07/04/2025

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.